ALSINA Summum



Les particuliers à la recherche d'une couverture de protection juridique optimale avec des garanties renforcées notamment le droit de la famille.

Les bénéficiaires : l'assuré et sa famille (son conjoint, concubin ou toute personne liée à lui par un PACS, leurs enfants fiscalement à charge et leurs ascendants directs résidants chez le souscripteur).

LES DOMAINES D'INTERVENTION

- L'atteinte à la personne
- Le changement de régime matrimonial
- Le divorce et la rupture de la vie commune
- La filiation l'adoption
- Les donations les legs et libéralités
- Les successions
- La dépendance
- Les mesures de protection d'un proche
- Les emplois familiaux
- Le droit de visite des grands-parents
- L'habitation
- Les constructions et gros travaux immobiliers La conduite responsable

- Les relations avec les services publics
- Les transactions immobilières
- La consommation
- Les activités collaboratives
- Les loisirs
- Les relations avec les organismes bancaires, de crédit et les assurances
- La fiscalité
- Le travail
- Le patrimoine mobilier
- L'automobile



- L'assuré a l'intention de faire une donation à son petit fils et est confronté à des oppositions familiales.
- · L'assuré a des fissures dans le mur de sa maison et l'assurance dommagesouvrage refuse d'intervenir.
- Arrivé sur son lieu de vacances, l'assuré découvre que, suite à une erreur informatique, l'appartement a été loué deux fois pour la même période.



222 € / an



Liberté du choix des défenseurs (avocats, huissiers, etc...)

Plafond de garantie par sinistre : 22 313 € Dont plafond expertise judiciaire: 5 419 €

Seuil d'intervention : 0 €

Franchise : 0 €



ALSINAEssentiel



Les particuliers à la recherche d'une couverture de protection juridique indispensable pour défendre leurs droits au quotidien.

Les bénéficiaires : l'assuré et sa famille (son conjoint, concubin ou toute personne liée à lui par un PACS, leurs enfants fiscalement à charge et leurs ascendants directs résidants chez le souscripteur).

LES DOMAINES D'INTERVENTION

- L'atteinte à la personne
- L'habitation
- La consommation
- Les activités collaboratives
- Les relations avec les organismes bancaires, de crédit et les assurances
- Les relations avec les services publics
- Les loisirs
- Le travail
- L'automobile
- La conduite responsable

LES EXEMPLES
D'INTERVENTION

- L'assuré fait l'objet d'un licenciement abusif.
- Après le nettoyage à sec de son tapis, l'assuré le récupère abîmé.
- 1000 km seulement après l'achat du véhicule, la courroie de distribution cède alors qu'elle avait été changée un an auparavant.
- Les travaux réalisés par un voisin empêchent l'assuré d'accéder à son garage.

LE TARIF

81 € / an

LES CONDITIONS DE LA GARANTIE Liberté du choix des défenseurs (avocats, huissiers, etc...)

Plafond de garantie par sinistre : 22 313 € Dont plafond expertise judiciaire : 5 419 €

Seuil d'intervention : 0 €

Franchise : 0 €



ALSINASenior



Les particuliers « Senior » non salariés à la recherche d'une couverture de protection juridique ciblée.

Les bénéficiaires : l'assuré et sa famille (son conjoint, concubin ou toute personne liée à lui par un PACS, leurs enfants fiscalement à charge et leurs ascendants directs résidants chez le souscripteur).

- LES DOMAINES D'INTERVENTION
- L'atteinte à la personne
- La dépendance
- Les mesures de protection d'un proche
- Les donations les legs et libéralités
- Les successions
- Les emplois familiaux
- Le droit de visite des grands-parents
- L'habitation
- Les activités collaboratives

- La consommation
- Les loisirs
- Les relations avec les organismes bancaires, de crédit et les assurances
- Les relations avec les services publics
- La fiscalité
- L'automobile / La conduite responsable (en option)

LES EXEMPLES D'INTERVENTION

- L'assuré découvre, suite au décès de son père, que ce dernier a légué à une amie une somme dépassant la quotité disponible.
- L'ex belle fille de l'assuré l'empêche de voir ses petits enfants au prétexte de l'éloignement géographique.
- L'employé de maison ne respecte pas les horaires indiqués dans son contrat de travail malgré les diverses mises en garde de l'assuré.
- Après une opération de routine, des complications surviennent : l'établissement de soins conteste son implication.

LE TARIF

81 € / an ou 119 € / an (+ automobile)

LES CONDITIONS DE LA GARANTIE

Liberté du choix des défenseurs (avocats, huissiers, etc...)

Plafond de garantie par sinistre : 22 313 € Dont plafond expertise judiciaire : 5 419 €

Seuil d'intervention : 0 €

Franchise : 0 €

